



Le développement durable est au cœur des grands débats d'aménagement et de développement et se définit comme

«un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de faire de même. Il intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.»

Plus spécifiquement, il s'agit de faire progresser, pour chaque municipalité, chaque région et chaque pays, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, piliers interdépendants et complémentaires du développement durable.

Les citoyens du Québec manifestent une sensibilité croissante envers les enjeux sociaux et écologiques. Leurs attentes sont fortes pour que les institutions et entreprises aient une vision responsable face à l'avenir et à un développement durable.

Dans ce contexte, la planification, la localisation et l'aménagement d'infrastructures nécessitent plus que jamais une analyse approfondie de leurs effets sur l'environnement et le développement économique et social des milieux. Dans cette analyse, l'urbaniste apporte sa connaissance du territoire, ainsi que celle des interactions entre les divers usages. Il analyse les enjeux et les impacts d'un projet ou d'une activité pour un espace donné : une municipalité, une région, une agglomération, un État.

LES INTERVENTIONS DE L'URBANISTE

L'urbaniste, par ses connaissances et sa capacité à établir une vision commune de développement, est particulièrement bien préparé pour œuvrer dans les domaines de l'environnement et du développement durable qui sont par définition des domaines faisant appel à la pluri et l'interdisciplinarité. Sa contribution se situe notamment aux niveaux suivants :

- **élaborer** des politiques, des stratégies et des plans d'actions dont les interventions s'adressent à différents domaines d'activités;
- **planifier** la localisation et l'aménagement d'infrastructures urbaines ou régionales, (égouts, aqueducs routes, etc.), en utilisant les outils d'aménagement du territoire, en effectuant les analyses requises pour tenir compte des implications environnementales de ces infrastructures à long terme (analyse de cycles de vie, etc.);
- **réaliser des évaluations** environnementales stratégiques ainsi que d'études d'impacts sur l'environnement et le développement durable: localisation d'équipements et infrastructures, aménagements de sites commerciaux, résidentiels, de villégiature, etc.;
- **réaliser des études** diverses visant l'intégration optimale d'infrastructures et d'équipements dans leur milieu d'accueil : conception d'équipements et d'infrastructures en harmonie avec l'environnement et le paysage, etc.;
- **mettre en place et gérer** des processus de concertation et de médiation entre les citoyens, les promoteurs, les groupes de pression, aptes à conduire à des ententes et à des partenariats gagnants.

HABILETÉS PROFESSIONNELLES DE L'URBANISTE

- Capacité d'intégration et de synthèse contribuant à la réalisation de projets harmonieux dans un cadre de planification et d'action unifié.
- Connaissance des grands enjeux et défis d'avenir en matière d'environnement et de développement durable : biodiversité, changements climatiques et qualité de l'air, santé publique, transports, gestion de l'urbanisation, protection des paysages et du patrimoine, culture, économies locales et régionales, organisation sociale, etc..
- Habileté à déterminer les impacts, à court, moyen et long termes, de projets et d'interventions à chacune des étapes de leur réalisation et de leur cycle de vie : planification, conception, réalisation et mise en œuvre, exploitation, suivi, etc..
- Capacité d'établir des consensus entre des intervenants ayant des intérêts très diversifiés : concepteurs techniques, citoyens, décideurs et autres.
- Habileté à communiquer et à vulgariser des concepts ou informations spécialisées.

LES EMPLOYEURS POTENTIELS

Gouvernement fédéral et ses mandataires :

Environnement Canada et divers ministères, agences gouvernementales et mandataires

Gouvernement provincial et ses mandataires :

Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec (MDDEPQ) et divers ministères, agences gouvernementales et organismes mandataires

Centres de recherche et enseignement universitaire

Gouvernements régionaux et locaux :

Villes, municipalités locales, municipalités régionales de comté, Communautés métropolitaines et sociétés paramunicipales

Sociétés de développement économique (SDE)

Secteur privé :

Compagnies pétrolières, forestières et minières, entreprises industrielles

Firmes d'experts conseils en urbanisme, génie, environnement

Secteur communautaire :

Associations, regroupements de citoyens et organismes communautaires

Secteur international :

Regroupements internationaux en environnement et en développement durable

Organisations de développement international et d'aide aux pays en développement

QUELQUES EXEMPLES

- Études d'impacts sur les projets en transport : autoroute 25, boulevard Notre-Dame (Montréal)
- Projets d'aménagements hydroélectriques, parc d'éoliennes, etc.
- Initiatives volontaires comme les bâtiments verts, quartiers 21
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels – Ville de Montréal
- Participation à l'élaboration de plans de gestion des matières résiduelles